

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD421

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« pourra »

le mot :

« peut ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.